

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 96-0340/PR/EN créant le Brevet de Technicien supérieur.

n° 96-0340/PR/EN

Ministère  
Ministère de l'éducation nationale

Date de publication  
12 mai 1996

Numéro JO  
n° 9 du 15/05/1996

Date du numéro  
15 mai 1996

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

Il est créé à compter de la rentrée scolaire 1995-1996, un brevet de technicien supérieur dans la spécialité «assistant de direction». Les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur «assistant de direction» sont fixées conformément aux dispositions du décret n° 90-0109/PR/EN du 4 octobre 1990 portant règlement général du brevet de technicien supérieur ainsi que par les annexes I (règlement d'examen) et II (définition des épreuves) du présent arrêté.